

092/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 8 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Edouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Cyrielle MOY
Absents : Annick Le Gall ; Sonia Floch ; Marc Lefèvre
Procurations : Sonia Floch donne procuration à Christiane Dugay ; Marc Lefèvre donne procuration à Eric Le Scanff
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2021
Secrétaire : Mme MOY Cyrielle

Objet : Location Collober

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 29 avril dernier, le conseil municipal avait acté à l'unanimité le principe de location du rez-de-chaussée de la Maison Collober, par l'adoption de la délibération N°078/20.

Comme prévu lors de cette séance, il devait être précisé le montant du loyer proposé aux artisans : Madame Nolwenn BRUNEAU, Madame Claire PÉRON et Monsieur Quentin MARAIS (deux céramistes et une maroquinière). Ce loyer est donc proposé à hauteur de 200 euros par mois, à termes échus, à compter du 1er août 2021. Il est précisé que la TEOM, l'ouverture des compteurs d'eau et d'électricité seront à la charge des locataires.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le montant de cette location et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à 14 voix pour, et autorise M Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec